



Déclaration de Conformité

La société **BRV Bonetti Rubinetterie Valduggia**, fabricant de modules et de composants pour systèmes de chauffage, dont le siège est situé à Valduggia - Località Molino Rastelli n. 2,

DÉCLARE

sous sa propre et exclusive responsabilité que les produits de la série ModvlvS auxquels se réfère la présente déclaration,

- Sont fabriqués dans les règles de l'art, dans le plein respect des procédures prévues par le Système Qualité de l'entreprise certifié selon la norme UNI EN ISO 9001:2015 ;
- Utilisent des composants électriques et électroniques conformes aux directives suivantes :
 - Directive basse tension 2014/35/UE ;
 - Directive compatibilité électromagnétique 2014/30/UE ;
- Les circulateurs à haute efficacité intégrés dans les différents systèmes sont conformes à la directive suivante :
 - Directive Ecodesign, ErP 2009/125/CE ;
- Utilisent des composants hydrauliques de sécurité et d'échange thermique conformes à la directive suivante :
 - Directive 2014/68/UE relative aux équipements sous pression (PED) ;
- Les matériaux utilisés pour la fabrication des composants hydrauliques sont conformes aux directives suivantes :
 - Directive Européenne 2011/65/UE (RoHS 3), Directive Déléguée (UE) 2015/863 et Directive (UE) 2017/2102.

Il est déclaré en particulier que :

- Pour les articles estampés ou usinés en laiton, les pièces sont conformes à la directive susmentionnée car elles sont fabriquées à partir d'une matière première dont la teneur en plomb dans l'alliage est inférieure à 4 % en poids.

Les alliages de cuivre utilisés sont conformes à la 4MS/UBA LIST (Group B) et sont les suivants :

 - Alliage de forgeage CuZn40Pb2 CW617N DW selon UNI EN 12165:2016 (teneur max. en Pb 2,2 %) ;
 - Alliage de décolletage CuZn40Pb2 CW617N DW selon UNI EN 12164:2016 (teneur max. en Pb 2,2 %) ;
- Pour les revêtements galvaniques, ceux-ci sont conformes à la directive susmentionnée car ils ne contiennent pas : Plomb (Pb), Mercure (Hg), Cadmium (Cd), Chrome hexavalent (Cr(VI)) (l'élément est effectivement présent dans le revêtement, mais à valence zéro puisqu'il s'agit de chrome métallique électrolytique), Biphényles polybromés (PBB), Éthers diphenyliques polybromés (PBDE), Phtalate de bis(2-éthylhexyle) (DEHP), Phtalate de benzylbutyle (BBP), Phtalate de dibutyle (DBP), Phtalate de diisobutyle (DIBP) ;
- Pour les autres composants, ceux-ci sont conformes à la directive susmentionnée car ils ne contiennent pas : Plomb (Pb), Mercure (Hg), Cadmium (Cd), Chrome hexavalent (Cr(VI)), Biphényles polybromés (PBB), Éthers diphenyliques polybromés (PBDE), Phtalate de bis(2-éthylhexyle) (DEHP), Phtalate de benzylbutyle (BBP), Phtalate de dibutyle (DBP), Phtalate de diisobutyle (DIBP).

Cordialement,

Stefano Villa

Représentant légal

Valduggia, le 27 mars 2026